



PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE
SÉCURITÉ OUEST

Préfecture de la zone de défense et de sécurité
Ouest
SGAMI Ouest
Direction des ressources humaines

ARRÊTÉ

**Portant composition des commissions de
sélection pour le recrutement de 5 adjoints
techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au
titre des emplois réservés - session 2020**

Bureau zonal du recrutement

Affaire suivie par : S. GASTON

☎ : 02 47 42 89 34

✉ : delreg37-recrutadt@interieur.gouv.fr

n° 37/2020

La Préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest
Préfète de la région Bretagne,
Préfète d'Ille-et-Vilaine

- VU le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016, modifié par le décret n° 2016-1084 du 03 août 2016, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 modifié par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2017 fixant la liste des spécialités d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 décembre 2007 relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'État ainsi qu'à la nature et au programme des épreuves par spécialités ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 août 2010 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 juin 2020 fixant au titre de l'année 2020 le nombre de postes offerts aux concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 23 juin 2020 fixant au titre de l'année 2020 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 20-08 du 24 février 2020 donnant délégation de signature à Madame Cécile GUYADER, Préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 18-2020 du 3 juillet 2020 portant organisation du recrutement de 5 adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre des emplois réservés – session 2020 ;
- SUR la proposition de la directrice des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

ARRÊTE

Article 1^{er}- Une commission de sélection pour le recrutement d'un adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer dans la spécialité «Accueil, maintenance et manutention» au titre des emplois réservés est instituée pour la session 2020. Elle est composée comme suit :

- Monsieur Sébastien GASTON, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, président du jury ;
- Monsieur Thierry VAN DER HEIDE, commandant de police, Directeur interdépartemental de la police aux frontières d'Orléans (45) ;
- Monsieur Joël MONTAGNE, attaché principal d'administration de l'État, chef du département administration finances de la direction zonale de la police aux frontières de la zone Ouest à Rennes (35).

Article 2 - Une commission de sélection pour le recrutement d'un adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer dans la spécialité « Hébergement et restauration » au titre des emplois réservés est instituée pour la session 2020. Elle est composée comme suit :

- Madame Delphine BIGNAN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, présidente du jury ;
- Adjudant Alexandre MAINIER, directeur du cercle mixte de Mont-Saint-Aignan (76), vice-président du jury ;
- Monsieur Karim BEN SALEM, secrétaire administratif de classe normale, adjoint au chef de la section en charge du recrutement des gardiens de la paix, bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest.

Suppléant :

- Maréchal-des-logis-chef Thomas PERRIN, adjoint au directeur du cercle mixte de Mont-Saint-Aignan (76).

Article 3 - Une commission de sélection pour le recrutement de 3 adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'Outre-Mer au titre des emplois réservés est instituée dans la spécialité « Entretien et réparation des engins et véhicules à moteur » pour la session 2020.

La commission se décompose en 2 sous-commissions.

La composition de la sous-commission n°1 est fixée comme suit :

- Madame Delphine BIGNAN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, présidente du jury ;
- Monsieur René-Jacques LE MOEL, commandant à l'échelon fonctionnel, chef du service de l'appui opérationnel de la DZCRS Ouest à Rennes (35), vice-président du jury ;
- Madame Sandra MAZERAU, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section gardiens de la paix au sein du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest ;
- Monsieur Franck PINEAU, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section en charge du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au sein du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest.

La composition de la sous-commission n°2 est fixée comme suit :

- Madame Delphine BIGNAN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, présidente du jury ;
- Monsieur Arnaud THOMAS, ingénieur des services techniques, chef du bureau du soutien opérationnel pour la circonscription de Tours (37), direction de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest, vice-président du jury ;
- Adjudant-chef Jean-Philippe MARIN, chef de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur d'Orléans (45) ;
- Madame Fanny GOUX, ingénieure des services techniques, adjointe au chef du bureau zonal des moyens mobiles, direction de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest.

Suppléants :

- Monsieur Kévin CROCHET, contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle, expert automobile au sein du bureau zonal des moyens mobiles, direction de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest.
- Monsieur Emmanuel GUYET, contrôleur des services techniques de classe supérieure, adjoint chef de la section maintenance des moyens mobiles, Direction de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest.

Article 4 - La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le **24 AOUT 2020**

Pour la préfète et par délégation,
L'adjointe à la Directrice des Ressources Humaines


Anne-Gaël TONNERRE